

*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Basse-Terre, le 12/08/2025

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE LA GUADELOUPE**

34, chemin des Bougainvilliers
Guillard
97100 BASSE-TERRE
Téléphone : 05.90.38.49.00
Télécopie : 05.90.81.96.70

E25000006 / 97

Ouvert du lundi au vendredi de 8 à 13 H
lundi, mardi et jeudi de 14 à 17 H

M. le Maire
VILLE DE SAINTE-ANNE
Direction des Services Technique
Direction Aménagement du Territoire

Place Schoelcher
VILLE DE SAINTE-ANNE
97100 SAINTE-ANNE

<https://guadeloupe.tribunal-administratif.fr>
Dossier n° : E25000006 / 97
(à rappeler dans toutes correspondances)

Courrier arrivé le 12/08/25 N° 2025.09086
Transmis à URB / DGS / CAS / PP

- Urgent
- Pour information
- Pour attribution
- Pour suite
- Pour étude
- Pour enquête
- M'en parler

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : Projet de plan local d'urbanisme de la ville de Sainte-Anne

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Roger ANNICETTE, Ingénieur des TPE à la DEAL, demeurant Rue Léonard Bréter Sainte-Geneviève, PETIT-CANAL (97131) (tel : 05 90 98 97 05 ; portable : 06 90 11 49 48) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjointe à la greffière en chef,



Arsénia CETOL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LA
GUADELOUPE

12/08/2025

N° E25000006 /97

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commission ou commissaire du 12/08/2025

Vu enregistrée le 05 août 2025, la lettre par laquelle M. le Maire de la VILLE DE SAINTE-ANNE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Projet de plan local d'urbanisme de la ville de Sainte-Anne ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 ;

VU le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 ;

VU le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Roger ANNICETTE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la VILLE DE SAINTE-ANNE et à Monsieur Roger ANNICETTE, commissaire enquêteur.

Fait à Basse-Terre, le 12/08/2025

Pour le président,
Le magistrat désigné

Marie SOLÉIER



Pour expédition conforme
Ajointe au Greffier en chef
Arsénia CETOL